



Paris, le 23 janvier 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bruno LE ROUX, ministre de l'Intérieur, a installé le nouveau Conseil national de la sécurité routière (CNSR) présidé par Yves GOASDOUÉ, député de l'Orne

Bruno LE ROUX, ministre de l'Intérieur, a installé le Conseil national de la sécurité routière (CNSR), rénové en application du comité interministériel de la sécurité routière du 2 octobre 2015.

Présidée pour une durée de trois ans par Yves GOASDOUÉ, député de l'Orne, cette instance de concertation et de propositions, créée en 2001, est confortée dans son rôle de conseil du gouvernement et voit son indépendance encore renforcée.

Le CNSR compte désormais 67 membres titulaires ainsi que 44 membres suppléants et accueille ainsi en son sein un panel élargi des acteurs de la sécurité routière (personnalités qualifiées, élus nationaux et locaux, représentants de l'Etat, représentants d'associations, représentants des professions médicales, représentants des gestionnaires de voirie, représentants des entreprises et institutions intéressées par la sécurité routière).

Organe essentiel dans la définition des politiques publiques en matière de sécurité routière, il aura pour objectif de formuler des avis et des recommandations au gouvernement, à l'heure de la transformation numérique, de l'apparition du véhicule autonome et du vieillissement de la population.

[Retrouvez la liste des membres du nouveau CNSR :](#)

[Décret du 20 janvier 2017 portant nomination du président et des membres du Conseil national de la sécurité routière](#)

Contacts presse Sécurité routière :

Jean-Noël FOURNIER : 01 86 21 59 63 / 06 87 67 56 40

Thierry MONCHATRE : 01 86 21 59 65 / 06 88 16 08 78